

## II - L'AVANT 36, LE FRONT POPULAIRE, VICHY

---

*Jacques DRUON*

Ce n'est pas sans émotion que j'ouvre mon propos, celle de revoir des amis de toujours auxquels m'attachent d'heureux souvenirs, celle de devoir réécrire, pour les besoins de l'Histoire, les heures d'enthousiasme et de douleur qui marquèrent notre jeunesse.

J'avoue ne pas avoir été en mesure de vous présenter en une synthèse l'essentiel des divers aspects d'un sujet que j'ai jugé trop vaste et dont les racines remontent à plus d'un siècle. Une bibliographie très documentée d'œuvres d'historiens, de pédagogues, de techniciens sportifs et même d'étudiants curieux de savoir et de comprendre situe l'évolution, l'importance progressive des activités physiques et sportives dans la société moderne.

J'ai donc limité mon témoignage à un sujet qui retient encore l'attention de ceux qui nous ont succédé et qui porte, pour l'essentiel, sur ce qui a trait à nos origines. Je tenterai de les situer dans le contexte de l'époque et de m'en tenir au secteur de l'éducation physique, des sports et loisirs, celui de la jeunesse devant être, il me semble, évoqué par ailleurs.

À n'en pas douter ce sont les événements de 1936 et les espérances nées des déclarations de Léo Lagrange qui marquèrent les origines de notre institution. Cependant, un retour sur le passé ne manque pas d'intérêt.



# 1 - LES ORIGINES : SPORTS, ÉDUCATION PHYSIQUE ET LOISIRS DE 1860 A 1936

À cette date le sport « libéral » avait déjà sa propre histoire.

La première société de gymnastique voit le jour à GUEBVILLER en 1860, et sous l'impulsion de la méthode française de Joinville, cette spécialité se développe vite dans la région de l'est.

Rejetant la compétition, le docteur TISSIE crée en 1888 la Ligue Girondine d'éducation physique dont les principes visant à la santé inspirent aujourd'hui encore la « gymnastique volontaire ».

À l'instar des jeunes anglais des Public Schools, les élèves des principaux lycées de PARIS concourent lors de compétitions d'athlétisme, de football et de rugby.

Des mécènes fortunés créent le Racing Club de France en 1880 et le Stade Français en 1883.

Les premières Fédérations s'organisent avant la fin du siècle dernier. L'épopée olympique et les efforts de COUBERTIN frappent les esprits.

Des foules se pressent sur le parcours du Tour de France dès 1906 et, à cette occasion, le journal « l'Auto » tire à 700 000 exemplaires. La même année voit naître le mouvement sportif travailliste et l'année suivante la première association sportive féminine.

Ainsi, lors de sa création en 1908, le Comité National des Sports regroupe 8 Fédérations, plus de 1200 clubs, et, en 1911, le Comité Olympique Français en réunira plus de 1600.

Dès lors, la progression du mouvement sportif va s'accroître, d'année en année, exception faite, cela va de soi, des lourds sacrifices subis pendant la guerre 1914/18. Des champions tels que Georges CARPENTIER, Henri PELISSIER, Antonin MAGNE, Suzanne LENGLEN et l'Équipe de France de Tennis qui remporte la Coupe Davis, en nourrissent la légende.

Ainsi, lorsque, en 1936, la coalition électorale du Front Populaire accède au pouvoir, le mouvement sportif est déjà fort de 44 Fédérations dont 23 olympiques. A titre d'exemple, le Football compte 150 000 licenciés et l'Athlétisme 25 000.

Pour l'Éducation Physique, la situation est loin d'être satisfaisante. Les Instructions Officielles de 1887 qui fixent les horaires et programmes des écoles primaires situent la gymnastique parmi les disciplines obligatoires, à raison de 2h30 hebdomadaires réparties en 5 leçons de 30 minutes. Ces dispositions ne sont pas modifiées par les Instructions de 1923 qui en définissent les finalités.

Force est de constater que ces Instructions ne furent pas respectées par la majorité des instituteurs.

Pour les enseignements du secondaire et du supérieur, qui ne regroupent pas plus de 5 % de la population scolaire, les textes de 1854 et de 1923 sont plus vagues et ne parlent plus d'obligation.

À l'Université, les étudiants prennent l'initiative. Au congrès de Caen de 1931, les Associations affiliées à l'UNEF décident de créer en leur sein une section sportive admettant les étudiants de toutes disciplines. Telle fut l'origine des clubs universitaires qui, en 1934, se groupèrent en une union affinitaire dite « Office du Sport Universitaire ».

Ces quelques rappels suffisent à montrer qu'au fil des années, l'importance grandissante du sport et de ses incidences sur la population s'est imposée à l'engagement des pouvoirs publics et que des mesures devaient aussi être prises à l'égard de l'éducation physique scolaire.

En 1920, un projet de création d'un Office National d'Éducation Physique et Sportive est adopté par l'Assemblée, mais rejeté par le Sénat.

De 1921 à 1928 se sont mis en place ;

Pour le secteur du sport civil et militaire :

- un Haut Commissariat à l'Éducation jusqu'en 1924,
- un Commissariat Général à la Guerre chargé de l'éducation physique jusqu'en 1926,
- puis un Service de l'Instruction Physique, des Sports et de la Préparation militaire jusqu'en 1928,

(toutes institutions qui relevaient du Ministère de la Guerre),

et, pour le secteur de l'école et des œuvres post-scolaires :

- un Service de l'Éducation Physique et des Sports qui relevait du Sous Secrétariat à l'Enseignement technique, lui-même sous tutelle du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts.

Le 13 novembre 1928, dans le Ministère POINCARE, M. PATE est nommé Sous-secrétaire d'État à l'Éducation Physique, son département étant rattaché au ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

Il ne fait pas de doute que ce Sous-Secrétariat d'État a vocation à connaître des questions sportives.

C'est la première fois qu'un chef de gouvernement reconnaît l'aspect éducatif du sport et réunit dans un organe ministériel relevant de l'instruction publique tout ce qui a trait non seulement à l'éducation physique mais également au sport.

Ainsi était affirmée la prééminence du Ministère de l'Instruction Publique sur celui de la Guerre.

Cette harmonie ne dura pas.

Le Sous-Secrétariat à l'Éducation Physique est supprimé en février 1932, rétabli en juin 1932, supprimé à nouveau en janvier 1933, rétabli à nouveau en décembre 1933 et supprimé finalement en février 1934, l'Éducation Physique passant alors au Ministère de la Santé, jusqu'à ce que Léo LAGRANGE et Pierre DEZARNAULDS en reprennent l'héritage.

Mais ces changements successifs avaient empêché tout travail sérieux et approfondi.

En dehors des services centraux, les autorités militaires avaient mis en place, au lendemain de la guerre en 1918, dans chaque Région, un bureau militaire dirigé par un officier supérieur, chef des services régionaux, assisté de sous-officiers et d'hommes de troupe, et dans chaque département une structure correspondante placée sous tutelle de l'officier régional, dirigée par un officier dit subalterne.

Ces structures sont importantes ; on peut y voir une préfiguration des services extérieurs de notre administration. L'ensemble de ce dispositif mobilisait :

- ✓ 25 officiers supérieurs
- ✓ 170 officiers
- ✓ 600 sous-officiers et hommes de troupe
- ✓ soit, au total, près de 800 hommes.

Leur mission consistait d'abord à octroyer les agréments aux clubs sportifs, mais ils jouaient aussi un rôle de conseiller auprès des milieux sportifs. Tous formés à l'École de Joinville, bien accueillis parmi les dirigeants, ils représentaient un pouvoir non négligeable.

Rappelons que la formation des cadres était assurée depuis le milieu du siècle précédent par l'Armée à l'École Normale de Gymnastique Militaire, créée par décret du 13 juin 1852, qui a ouvert ses portes le 15 juillet 1852 et dans ses cinq antennes régionales, les Centres Régionaux d'Instruction Physique.

Les moniteurs joinvillais seront pendant longtemps les seuls à assurer la « gymnastique » dans les établissements scolaires et l'encadrement du mouvement sportif.

De son côté la FSGT avait organisé, dès ses origines, la formation de cadres capables d'assurer la promotion du sport travailliste.

Ses moniteurs intervenaient dans les usines et aussi dans l'encadrement de sociétés municipales sympathisantes.

L'Éducation Nationale ne se manifesterait que plus tard, avec l'ouverture, à partir de 1927, des Instituts Régionaux d'Éducation Physique auprès des Écoles de Médecine. Ils ne s'adresseront qu'à des promotions de faible effectif. Celui de PARIS, situé rue Lacretelle, donnera naissance, en 1933, à l'École Normale d'Éducation Physique, la future ENSEP, préparant au Degré Supérieur d'Aptitude à l'Enseignement de l'Éducation Physique.

Un mot encore, relatif à l'équipement, presque inexistant. Les quelques stades sont la propriété des grands clubs, financés par des mécènes fortunés ou résultent d'initiatives patronales comme celles des compagnies des houillères.

Les installations publiques municipales sont rares.

L'École de Jules FERRY ne connaissait pas les terrains de jeux.

En 1933, l'Assemblée approuve le projet d'édification dans le Bois de Vincennes d'un grand complexe sportif rassemblant l'École de Joinville et l'École Normale d'Éducation Physique. L'architecte est vite désigné et un crédit de 25 millions ouvert.

Telle était la situation en ce début de printemps de l'année 1936. Pour la résumer d'un mot : la pratique sportive s'ouvrait à l'espérance, elle avait sensibilisé l'opinion et alerté les pouvoirs publics qui n'en firent toutefois pas une priorité dans une période de difficultés économiques et d'instabilité des institutions.

Le sport fut, jusqu'à cette date, et à de rares exceptions près, l'apanage des classes aisées, d'une minorité de privilégiés qui disposaient des ressources suffisantes pour le pratiquer et surtout de la liberté de disposer de leur temps.

Quant à l'éducation physique de la jeunesse, tout restait à entreprendre.

## 2 - LA POLITIQUE DE LÉO LAGRANGE

1936 : À la suite d'une période troublée et de mobilisation de la classe ouvrière, qui s'élevait contre les injustices et réclamait un mieux être, la coalition politique formant le Front populaire obtient la forte majorité de 378 sièges de députés contre 222 élus pour les partis d'opposition.

- Léon BLUM, qui succède à Pierre LAVAL, forme son gouvernement le 4 juin dans lequel figurent, dépendant du Ministère de la Santé confié à Louis SELIER, deux Sous-Secrétaires d'État à compétence sport et éducation physique :

- Le Sous-Secrétariat d'État à l'organisation des Loisirs et des Sports (pour la première fois de l'histoire apparaît la notion de loisirs) confié à Léo LAGRANGE, jeune député du Nord, avocat de profession,

- Le Sous-Secrétariat à l'Éducation Physique confié à Pierre DEZARNAULDS.

Ces 3 hommes s'entendent parfaitement, ont la même vision de leur mission, les mêmes orientations de pensée. Ils formeront une équipe efficace et soudée.

Le 10 juin Léo LAGRANGE définit sans détour, dans une émission radiodiffusée, la politique qu'il entend mener. Ce texte est bien connu. Je relève ici les premiers mots qui ont, me semble-t-il, une forte résonance : « *notre but simple et humain est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports la joie, la santé et de construire une organisation de loisirs où les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur* ».

Je situe ici un premier témoignage tendant à traduire l'atmosphère de l'époque, telle que je l'ai vécue au cœur de la région minière, dans le Pas-de-Calais. J'avais alors 15 ans.

Ces messages des membres du gouvernement et la diffusion par la presse et la radio des résultats des accords de Matignon des 7 et 8 juin avaient été reçus avec bonheur et enthousiasme par la population ouvrière.

Dans le coron où nous habitons, j'avais des amis qui, à douze ans, étaient descendus au fond de la mine pour gagner leur pain au lendemain du certificat d'études. Mes voisins étaient des travailleurs solides et courageux, rémunérés en fonction de leur rendement, de six à dix tonnes par jour. Certains étaient venus de Pologne, espérant une vie meilleure. Il fallait tenir 48 heures par semaine. Leur corps était tout marqué de coupures noircies par les poussières de charbon. Je les aimais et je les admirais, avec leurs muscles d'acier.

En apprenant qu'ils allaient pouvoir se reposer un jour par semaine, qu'ils allaient avoir droit, comme les riches, à des congés qui leur seraient payés, ils ont compris, d'un seul coup, que la vie allait changer et que leur dignité d'homme serait reconnue. Alors, j'ai vu pleurer des hommes comme des enfants, même les plus forts. Je n'ai jamais oublié leur image.

Et puis vint l'annonce des billets de transport populaire et celle des trains spéciaux de loisir. Les plus démunis se mirent à rêver de LA NAPOULE, sur les bords de la Méditerranée. Il n'y avait pas de place pour tous et les heureux bénéficiaires étaient désignés par tirage au sort. Cela se passait dans la meilleure ambiance, dans une atmosphère de liesse.

Plus que la réforme des institutions, c'est cette adhésion sans réserve, cette espérance retrouvée, cette ferveur de tout un peuple de travailleurs qui m'ont beaucoup frappé.

Je crois que notre propre maison s'est construite à partir de ce moment-là.

Léo LAGRANGE installe son cabinet rue de Tilsitt, près de l'Arc de Triomphe, au deuxième étage d'une maison où il dispose de deux ou trois pièces, sans équipements de bureau. Il fait appel à Etienne BÉCART, son ami, Conseiller Général dans l'Aisne, à qui il confie la direction du Cabinet.

Sentant le besoin d'avoir près de lui un organisme de réflexion et de concertation en matière sportive, Léo LAGRANGE fait préparer, début juillet 1936, un projet de texte en vue de la création d'un Conseil Supérieur des Sports qui sera le premier organe consultatif mis en place. Celui-ci est installé le 20 juillet auprès du Ministre de la Santé Publique. On y insiste sur l'aspect social et hygiénique du sport et l'on y précise « que le droit au loisir n'est pas le droit à l'avilissement ». Ainsi l'organisation sportive prend une autre dimension et doit être considérée comme l'un des grands services qui engagera l'avenir du pays.

Chargé d'étudier l'organisation, la réglementation et la diffusion des sports, le Conseil, présidé par Léo LAGRANGE, comprend 45 membres nommés par lui, représentant les Administrations Publiques, le Comité National des Sports, divers syndicats (comme celui des instituteurs, des journalistes sportifs), les maires de France, les médecins sportifs. D'autres personnalités peuvent être appelées à y prendre part à titre consultatif.

On constate que les autorités militaires, peu favorables à l'évolution en cours, ne sont pas représentées. Léo LAGRANGE montrait ainsi qu'il tenait à en diminuer l'influence.

Le décret du 1er septembre 1936 nomme les personnalités composant le conseil. On y relève les noms de Jean MOULIN, Auguste DELAUNE (de la FSGT), Adolphe JAURREGUY (du Rugby), Irène POPARD (de la Gymnastique Harmonique), Armand MASSART (du Comité Olympique Français), François HEBRARD (des Patronages de France).

Cet éventail de toutes les tendances sera un exemple, en d'autres temps.

Il est important de noter aussi que dès cette époque, Léo LAGRANGE, en accord avec Henri SELLIER et Jean ZAY, Ministre de l'Éducation Nationale, avait nourri un projet tendant à retirer à l'Armée les services de l'Éducation Physique et des Sports et prévoyant la mise en place d'un corps de fonctionnaires civils spécialisés. Les événements de 1939 auront interdit la réalisation de ce plan.

Le premier projet présenté au Conseil Supérieur des Sports sera, en janvier 1937, celui d'un Brevet Sportif Populaire destiné à encourager la pratique sportive par toute la jeunesse. Il sera créé en mars 1937.

Pour disposer de relais à l'intérieur du pays, Léo LAGRANGE tient à réunir autour des Préfets des départements toutes les personnes qui s'intéressent au Sport et à l'Éducation Physique, en des conseils composés de 32 membres ; on y retrouve, à côté de l'Inspecteur d'Académie, l'Officier Chef du Service Départemental de l'Éducation Physique, l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, l'Architecte en Chef du département ainsi que les représentants des milieux sportifs, les Maires, le Conseil Général. La FSGT et la CGT sont aussi représentées. Ses membres sont nommés par Léo LAGRANGE sur proposition du Préfet.

Chaque conseil se divise en 3 commissions : sport et préparation au service militaire, éducation physique et sport, loisirs. Il se réunit tous les 3 mois, selon un calendrier rigoureux, et les procès-verbaux sont transmis par le Préfet au Conseil national. Ses deux principales missions concernent l'équipement du pays en installations sommaires, ouvertes à tous, et l'organisation du Brevet Sportif Populaire.

Dans de nombreuses municipalités, avec l'appui d'associations sympathisantes, des relais s'organisent, encouragés par le public. C'est ainsi qu'au printemps de 1937 je passe avec succès les épreuves du BSP sur un petit stade en cours d'aménagement. Notre moniteur municipal, formé par la FSGT, avait assuré la préparation de tous les élèves du Cours Complémentaire. Nous ne sommes pas peu fiers, rentrant à la maison, de montrer notre insigne à toute la famille.

Dans l'enseignement, les réformes relatives à l'éducation physique vont être mises en œuvre dès la rentrée des classes de septembre 1936. Pour la première fois, à l'école primaire, on ajoute une demi-journée de plein-air à l'ancien horaire officiel de 2h30. Cette mesure est capitale ; elle propose des activités plus libres, réalisables en milieu naturel et s'inscrit comme une ouverture, une préparation aux loisirs. C'est à DEZARNAULDS qu'en revient le mérite. Elle pourra s'appliquer à plus de 4 millions d'enfants qui, en grande majorité, entrent dans le monde du travail au lendemain de l'école.

Pour le second degré, la même mesure est prise par circulaire du 22 mai 1937 mais ne sera appliquée que progressivement, d'abord dans 3 départements : l'Aude, celui du Président LEBRUN ; le Loiret, celui du Ministre Jean ZAY ; la Meurthe et Moselle, celui du Président CHAUTEMPS. L'expérience sera étendue à 30 départements à la rentrée de 1938 et généralisée à celle de 1939. Début février 1937, la situation financière se dégrade, Léon BLUM obtient les pleins pouvoirs par la Chambre des Députés, mais ils lui sont refusés au Sénat. Il démissionne le 21 juin. Camille CHAUTEMPS lui succède.

Les deux Sous-Secrétariats d'État qui étaient rattachés au Ministère de la Santé fusionnent en un Sous-Secrétariat d'État aux Sports, aux Loisirs et à l'Éducation Physique, rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale. Ainsi s'ouvrira une période d'étroite et amicale coopération entre Jean ZAY et Léo LAGRANGE qui assumera jusqu'en août 1938 l'ensemble des responsabilités à l'égard du secteur scolaire et de celui du sport civil. Ce rattachement à l'Éducation Nationale situe davantage le sport dans une perspective éducative. Il a valeur de symbole. Léo LAGRANGE disposera d'une administration centrale plus étoffée. En juin 1937, il nomme BOVIER LAPIERRE, ancien Ministre des Pensions, premier Directeur des Sports, des Loisirs et de l'Éducation Physique ; il le restera jusqu'à 1940.

De retour au Gouvernement dans le second Ministère BLUM, en mars et avril 1938, Léo LAGRANGE s'attache à faire ouvrir le chantier de construction du complexe sportif de VINCENNES.

Il actualise la composition du Conseil Supérieur des Sports, des Loisirs et de l'Éducation Physique par la présence plus importante des représentants de l'Éducation Nationale. Il en confie le Secrétariat Général au Capitaine Gaston ROUX, qu'il nomme à son Cabinet.

Le 10 avril 1938, Edouard DALADIER supprime les Sous-Secrétariats d'État pour des raisons d'économie. Jean ZAY demeure Ministre de l'Éducation Nationale. Les réformes de Léo LAGRANGE inspireront son action.

Le 23 juin 1938, il confie la gestion du sport universitaire à l'O.S.U. et le transforme en O.S.S.U., régi par la Loi de 1901. A côté des dirigeants élus par les représentants des clubs d'étudiants, vont siéger au Conseil d'Administration un plus grand nombre de membres désignés par le Ministre (représentants du Comité National des Sports, des Syndicats d'Enseignants, de Parents d'Élèves).

Léo LAGRANGE en sera le Président, Raymond BOISSET le Commissaire Général et Jacques FLOURET le Secrétaire Administratif.

Le Ministre institue un Comité Régional par Académie, pourvu d'un Secrétaire Permanent chargé de l'organisation des compétitions.

Pour l'école primaire, le 1er février 1939, il adresse une circulaire aux Recteurs qui stipule que « *désormais la commission scolaire de l'UFOLEP est habilitée à apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'éducation physique et à organiser au sein des établissements scolaires ce qui est proprement athlétisme et sport ainsi que les compétitions et championnats dans le cadre du Département, de l'Académie, de l'Université* ».

L'USEP met en place ses Comités Départementaux et des commissions mixtes USEP-OSSU sont créées pour faciliter la collaboration entre les deux organismes.

Pendant toute cette période de 1937 à 1940, j'étais élève à l'École Normale d'ARRAS. J'allais y apprendre à faire la classe et à y affirmer mes convictions. L'atmosphère y était heureuse. Nous étions jeunes, confiants en l'avenir, fiers d'avoir été retenus parmi tant d'autres, avec la perspective d'un beau métier. Nous étions bien conscients que des tempêtes nous menaçaient un peu partout, à nos frontières. La radio nous transmettait les images de NUREMBERG et les harangues du dictateur, les actualités cinématographiques nous montraient les défilés des jeunesses hitlériennes, des ballilas en Italie, la résistance désespérée des républicains espagnols, mais nous nous savions à l'abri d'une forte armée et de ses fortifications de l'Est.

Le professeur d'éducation physique GUIMIER\*, dès son arrivée, fut le plus marquant. Superbe athlète, il avait été l'un des plus brillants éléments de la première promotion de l'École Normale d'Éducation Physique et avait été affecté pour son premier poste à ARRAS en 1936. Il devait assurer un service de douze heures hebdomadaires, complété au lycée. En fait il ne comptait pas son temps, il s'estimait être au service d'un Gouvernement dont il voulait appliquer la politique.

Il avait fait transformer la salle des fêtes en gymnase et les allées de la cour, bordées de marronniers séculaires avaient été aménagées en pistes et sautoirs. Un terrain libre situé en face de l'école nous permit d'y défricher un terrain de football. Dès la rentrée nous étions équipés, classés, évalués selon nos performances. Chacun était inscrit d'office dans une équipe. Et, dès la première semaine commençaient les entraînements. A ce régime nous allions bientôt remporter toutes les compétitions régionales de l'OSSU.

En plus des leçons d'éducation physique, la journée commençait tôt le matin par un parcours dans les remparts de la ville en guise de réveil musculaire, selon la formule de l'époque.

Il nous arrivait, certains jours de fête, de défiler en ville, devant les militaires du 3<sup>ème</sup> Génie qui, d'après GUIMIER, ne savaient pas marcher au pas. Ou encore nous présentions sur la scène du Théâtre Municipal des démonstrations gymniques.

Comme notre professeur assurait aussi l'entraînement des équipes du Racing Club d'ARRAS, nous en faisons partie en cas de besoin.

Tout cela avait changé le climat de notre école et situé l'éducation physique en tant que discipline majeure. En fin de seconde année, nous subissions toutes les épreuves du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Éducation Physique. Quatre camarades de ma promotion et moi-même sommes devenus Professeurs d'Éducation Physique. Il n'y en avait eu aucun jusqu'alors.

\* Jean GUIMIER : cf. 2<sup>ème</sup> volume RÉFÉRENCES, chapitre IV des ANNEXES : « Éclairages et rappels »

### 3 - L'ÉDUCATION PHYSIQUE, LES SPORTS, LES LOISIRS SOUS LE RÉGIME DE VICHY

En mai 1940, les " Panzer " déferlent sur la Belgique et le Nord de la France, coupant les routes du sud, de DOUAI à ABBEVILLE en quelques jours. C'est l'exode de toute une population fuyant l'envahisseur. On en connaît la dramatique histoire.

À l'École Normale, la promotion entière, consciente du danger, s'était inscrite dès 1938 au cours de préparation militaire. J'avais appris à lancer des grenades, à démonter une arme, à tirer à la mitrailleuse, à creuser une tranchée et à y agencer des sacs de protection, mais, malgré la propagande hitlérienne, je n'avais pas imaginé que l'Allemagne pût disposer d'une machine de guerre aussi puissamment mécanisée. Comment y faire face ? Nos officiers instructeurs moururent sur la barricade qu'ils avaient dressée à l'entrée d'Arras.

Il régnait une atmosphère de désarroi, de panique. C'est dans ce contexte que le Maréchal PETAIN est apparu comme l'ultime recours pour traiter avec le vainqueur. Comme Chef de l'État il forme son cabinet le 17 juin 1940 et l'Assemblée réunie à VICHY lui vote les pleins pouvoirs le 10 juillet à une forte majorité de 468 députés, 80 ayant voté contre et 20 s'étant abstenus.

On sait que ce climat de confiance ne durera pas ; sa rencontre avec HITLER, le 24 octobre 1940, avait entamé son crédit dans la population et peu de Français acceptèrent les principes de la " révolution nationale " qui tendait à réformer l'éducation, restaurer l'autorité du chef, à revenir au culte « pour lutter contre le matérialisme, l'esprit de jouissance et de facilité ».

Le 13 juillet Jean BOROTRA est nommé Commissaire Général aux Sports puis le 15 octobre Commissaire Général à l'Éducation Générale et aux Sports. Le Colonel PASCOT lui succédera à partir du 18 avril 1942, jusqu'à la libération du territoire.

Il ne peut être question d'analyser, en respectant la chronologie, l'ensemble des décisions qui furent prises et les actions qui furent mises en œuvre pendant les quatre années de l'occupation dans le domaine de l'éducation physique et des sports. GAY- LESCOT, Professeur de l'UFRAPS de BORDEAUX a publié sur cette époque une étude très documentée.

Après avoir situé les conditions dans lesquelles furent mis en place les services de notre Administration, je me limiterai au rappel de mesures sur l'application desquelles je peux apporter le témoignage d'une expérience vécue.

C'est la Loi du 12 novembre 1940 qui organise l'Administration Centrale et les Services Extérieurs du Secrétariat d'État à l'Instruction Publique, dont Jean CHEVALLIER est le titulaire, et du Commissariat Général à l'Éducation Générale et Sportive, confié à Jean BOROTRA.

Le 27 novembre, une seconde loi énumère les créations d'emplois de l'Éducation Générale et Sportive, soit celles de

- ✓ 6 Inspecteurs Généraux
- ✓ 20 Inspecteurs Principaux
- ✓ 80 Inspecteurs Départementaux
- ✓ 1380 Agents des Services Extérieurs
- ✓ 180 Agents de l'Administration Centrale,

Ce qui représente, au total, l'ouverture de 1666 postes.

Depuis lors, l'opinion la plus répandue retient cette date et ces mesures comme origines de notre administration. C'est ne pas tenir compte des réalités des années antérieures. Nous avons vu en effet que, dès 1918, l'armée forte de ses cadres formés à l'École de Joinville, avait mis en place une organisation comprenant des services centraux et des bureaux dans chaque région et chaque département, mobilisant 800 hommes, officiers et soldats.

Dès son arrivée en 1936, Léo LAGRANGE en accord avec les ministres de l'Éducation Nationale SELLIER puis Jean ZAY et le concours de DEZARNAULDS, avait, selon les témoignages recueillis, voulu limiter l'influence des militaires peu enclins, pour la plupart, à soutenir la politique qu'il impulsait.

Il souhaitait confier les missions des services de l'armée à un corps de fonctionnaires spécialisés.

La création et la composition du Conseil National et des Conseils Départementaux ont témoigné de cette volonté.

En février 1939, dans le même esprit, Jean ZAY a présenté un projet de restructuration de l'ensemble du sport civil. La section permanente du Conseil Supérieur y sera composée de fonctionnaires, l'armée n'y sera pas représentée, pas plus que le mouvement sportif qui ne pourra prendre part qu'aux assemblées générales.

Ce texte, soumis à l'examen de l'Assemblée, fort combattu par les sportifs, ne sera pas voté avant la mobilisation de septembre 1939.

### 3 - L'ÉDUCATION PHYSIQUE, LES SPORTS, LES LOISIRS SOUS LE RÉGIME DE VICHY

En mai 1940, les " Panzer " déferlent sur la Belgique et le Nord de la France, coupant les routes du sud, de DOUAI à ABBEVILLE en quelques jours. C'est l'exode de toute une population fuyant l'envahisseur. On en connaît la dramatique histoire.

À l'École Normale, la promotion entière, consciente du danger, s'était inscrite dès 1938 au cours de préparation militaire. J'avais appris à lancer des grenades, à démonter une arme, à tirer à la mitrailleuse, à creuser une tranchée et à y agencer des sacs de protection, mais, malgré la propagande hitlérienne, je n'avais pas imaginé que l'Allemagne pût disposer d'une machine de guerre aussi puissamment mécanisée. Comment y faire face ? Nos officiers instructeurs moururent sur la barricade qu'ils avaient dressée à l'entrée d'Arras.

Il régnait une atmosphère de désarroi, de panique. C'est dans ce contexte que le Maréchal PETAIN est apparu comme l'ultime recours pour traiter avec le vainqueur. Comme Chef de l'État il forme son cabinet le 17 juin 1940 et l'Assemblée réunie à VICHY lui vote les pleins pouvoirs le 10 juillet à une forte majorité de 468 députés, 80 ayant voté contre et 20 s'étant abstenus.

On sait que ce climat de confiance ne durera pas ; sa rencontre avec HITLER, le 24 octobre 1940, avait entamé son crédit dans la population et peu de Français acceptèrent les principes de la " révolution nationale " qui tendait à réformer l'éducation, restaurer l'autorité du chef, à revenir au culte «pour lutter contre le matérialisme, l'esprit de jouissance et de facilité ».

Le 13 juillet Jean BOROTRA est nommé Commissaire Général aux Sports puis le 15 octobre Commissaire Général à l'Éducation Générale et aux Sports. Le Colonel PASCOT lui succédera à partir du 18 avril 1942, jusqu'à la libération du territoire.

Il ne peut être question d'analyser, en respectant la chronologie, l'ensemble des décisions qui furent prises et les actions qui furent mises en œuvre pendant les quatre années de l'occupation dans le domaine de l'éducation physique et des sports. GAY- LESCOT, Professeur de l'UFRAPS de BORDEAUX a publié sur cette époque une étude très documentée.

Après avoir situé les conditions dans lesquelles furent mis en place les services de notre Administration, je me limiterai au rappel de mesures sur l'application desquelles je peux apporter le témoignage d'une expérience vécue.

C'est la Loi du 12 novembre 1940 qui organise l'Administration Centrale et les Services Extérieurs du Secrétariat d'État à l'Instruction Publique, dont Jean CHEVALLIER est le titulaire, et du Commissariat Général à l'Éducation Générale et Sportive, confié à Jean BOROTRA.

Le 27 novembre, une seconde loi énumère les créations d'emplois de l'Éducation Générale et Sportive, soit celles de

- ✓ 6 Inspecteurs Généraux
- ✓ 20 Inspecteurs Principaux
- ✓ 80 Inspecteurs Départementaux
- ✓ 1380 Agents des Services Extérieurs
- ✓ 180 Agents de l'Administration Centrale,

Ce qui représente, au total, l'ouverture de 1666 postes.

Depuis lors, l'opinion la plus répandue retient cette date et ces mesures comme origines de notre administration. C'est ne pas tenir compte des réalités des années antérieures. Nous avons vu en effet que, dès 1918, l'armée forte de ses cadres formés à l'École de Joinville, avait mis en place une organisation comprenant des services centraux et des bureaux dans chaque région et chaque département, mobilisant 800 hommes, officiers et soldats.

Dès son arrivée en 1936, Léo LAGRANGE en accord avec les ministres de l'Éducation Nationale SELLIER puis Jean ZAY et le concours de DEZARNAULDS, avait, selon les témoignages recueillis, voulu limiter l'influence des militaires peu enclins, pour la plupart, à soutenir la politique qu'il impulsait.

Il souhaitait confier les missions des services de l'armée à un corps de fonctionnaires spécialisés.

La création et la composition du Conseil National et des Conseils Départementaux ont témoigné de cette volonté.

En février 1939, dans le même esprit, Jean ZAY a présenté un projet de restructuration de l'ensemble du sport civil. La section permanente du Conseil Supérieur y sera composée de fonctionnaires, l'armée n'y sera pas représentée, pas plus que le mouvement sportif qui ne pourra prendre part qu'aux assemblées générales.

Ce texte, soumis à l'examen de l'Assemblée, fort combattu par les sportifs, ne sera pas voté avant la mobilisation de septembre 1939.



Toutes ces démarches allaient dans le même sens et appelaient la création d'une administration gestionnaire du Sport dans son ensemble, des Loisirs et de l'Éducation Physique.

Ainsi, dans un rapport présenté au cours de la session de 1948, le député M. FARAUD a pu déclarer à l'Assemblée Nationale : " Le Commissariat Général aux Sports reprit, en 1940, le programme défini par Léo LAGRANGE ".

Cette organisation n'est donc pas une organisation du régime de Vichy mais seulement la transformation d'une administration militaire en une administration civile, telle qu'elle avait été prévue avant la guerre.

L'armistice signé, les administrations furent vite remises en place. Le 2 septembre 1940, pour mon premier poste, je fus nommé à l'école primaire de garçons de VENDIN LE VIEIL, près de LENS, au cœur de la région minière. La ville était en partie détruite. La population avait fui ; les maisons étaient abandonnées. Je décidai de m'installer dans l'une d'elles, une grande bâtisse confortable dont le mur du jardin avait été ouvert par l'explosion d'une bombe. Pas de cantine ni de restaurant. Les Allemands occupaient l'école. La cour était encombrée de matériel militaire. J'appris par la Directrice que son mari, qu'elle remplaçait, et ses huit collègues étaient prisonniers. En toute hâte, pour assurer la rentrée, l'Inspecteur d'Académie avait recruté sept jeunes femmes et un étudiant de mon âge en qualité d'auxiliaires. Chacun commença la classe en utilisant la documentation laissée par les anciens.

Maîtres et parents d'élèves n'appréciaient pas davantage les activités physiques. Pour ma part je ne voulais pas dans ce climat lourd, priver les élèves de mon CM2 d'un moment de détente en plein air et de liberté retrouvée. Pendant une heure par semaine, lorsque le temps était favorable, la classe se rendait sur une pelouse non aménagée, en dehors de la cité. Fort de l'expérience acquise auprès de GUIMIER, la leçon d'éducation physique et les jeux de ballon étaient vécus joyeusement. Bientôt mes jeunes collègues firent de même et nous traversions la ville en bon ordre, sous le regard étonné des Allemands.

En réalité l'école reprenait vie ; elle conservait son visage ; elle résistait déjà, dès les premières heures, à ce qu'en attendaient les dirigeants de l' "ordre nouveau ".

En fin 1940, si désormais BOROTRA disposait d'une administration et avait obtenu les moyens financiers de sa politique, par contre les établissements de formation de cadres lui faisaient cruellement défaut. Sans cadres disponibles, toute réforme était vaine. La loi du 21 mars 1941 crée le Centre National de l'Éducation Générale et Sportive et 15 Centres Régionaux de l'Éducation Générale et Sportive (CREGS). Jacques RANGEARD en relatara l'histoire dans une publication très documentée.

Celui de ROUBAIX ouvre ses portes en juin 1941. Je suis convoqué d'autorité pour y suivre un stage. Titulaire du degré élémentaire d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique, j'avais déjà dû, à mon corps défendant, assurer l'éducation physique des mille jeunes gens et jeunes filles du Centre du Second Degré d'ARRAS.

Au CREGS, l'atmosphère était mauvaise. L'établissement était installé dans les locaux d'une école. Des chambrées, équipées de lits de camp, avaient été sommairement aménagées dans des salles de classe, chacune accueillant 20 à 30 stagiaires. Les repas, pris sur place, venaient de l'extérieur. Nous étions situés en bordure du stade municipal - héritage du programme d'équipement de Léo LAGRANGE - stade en bon état entouré d'une piste cyclable, celle-là même où se juge aujourd'hui l'arrivée du Paris Roubaix.

La direction était assurée par un professeur agrégé de sciences. Il ne cachait pas ses convictions d'extrême droite et faisait bonne figure aux officiers allemands, souvent très présents. ROUBAIX relevait de la Kommandantur de BRUXELLES dont les chefs n'étaient pas tendres. A quelques lieues de la frontière belge, les mesures de contrôle étaient renforcées. Nous étions révoltés de voir le directeur témoigner autant de zèle à l'occupant.

Il en était tout autrement de l'encadrement constitué d'anciens Joinvillais et de professeurs qui avaient échappé au sort des prisonniers, issus de l'IREPS de Lille ou des premières promotions de l'école normale d'EP de Paris.

Ils ne supportaient pas l'arrogance des Allemands et certains exprimaient ouvertement leur hostilité. Les stagiaires, athlètes régionaux, moniteurs municipaux, instituteurs faisaient corps avec eux.

La pression de ces cadres fut telle, que le directeur fut déplacé en début 1942 pour rejoindre la direction régionale de LILLE. En fait, je n'ai rien appris de nouveau pendant ce stage. Le vocabulaire avait changé, mais les activités restaient les mêmes. Personne ne se souciait de l'Éducation Générale inscrite dans les instructions, au prétexte que d'autres cadres seraient formés pour cela. Je me souviens cependant de quelques notions pratiques de secourisme qui me servirent en 1944, lors des bombardements de l'aviation américaine.

Le cérémonial du « lever des couleurs » avait été réduit à un tour de cour. Le professeur de service avait choisi la formule scout : « toujours prêts » que nous prononcions une seule fois, sans conviction.

Après un séjour de 2 mois, je quitte le CREGS avec un bon classement et je serai affecté dans un établissement du second degré.

Les 12 premiers mois du régime ont été surtout marqués, en ce qui nous concerne, par :

- la suppression le 3 septembre 1940 des Comités Départementaux mis en place par Léo LAGRANGE.
- la suppression des Écoles Normales, le 18 septembre 1940.

- l'ouverture d'un crédit de 1950 millions de francs, en vue de l'équipement sportif du pays.
- la définition d'une doctrine nationale d'EPS, le 15 octobre 1940, curieusement rédigée par LOISEL, le Directeur de l'École Normale d'EPS.
- la réglementation de l'Éducation Générale et Sportive, dans tous les établissements scolaires le 30 novembre 1940.
- la réglementation de l'organisation du sport, par la loi du 20 décembre 1940, dite de la charte du sport qui supprimait les dispositions de la loi de 1901.

Plus tard, avec l'arrivée de PASCOT, ce sera, entre autres :

- en juillet 1942, la dissolution de l'UFOLEP et de l'USEP et la spoliation des biens de la Ligue de l'Enseignement.

Le 3 novembre 1941, je suis détaché dans les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique au collège moderne et technique à HENIN LIETARD (HENIN BEAUMONT). J'y resterai jusqu'en 1951.

Il est difficile d'imaginer aujourd'hui les conditions de travail de cette époque. L'établissement groupait mille élèves environ. Jusqu'alors l'éducation physique était assurée pour quelques classes par un moniteur formé à l'École de Joinville. Il prit sa retraite le jour de mon arrivée. Le pauvre homme était à bout de force et les élèves, inconscients, ne lui ménageaient pas la peine.

Les horaires qui avaient été fixés, pour le second degré, à 7h30 hebdomadaires pour les garçons et à 6 h pour les filles, éducation générale comprise, par les circulaires du 15 novembre 1940 et du 28 juillet 1941, étaient inapplicables.

Ils furent réduits à 3 heures pour les garçons et 2 heures pour les filles par circulaire du 25 octobre 1941.

Pour tenter d'appliquer ces dispositions, le directeur me demanda de m'adresser à plusieurs classes à la fois. Je n'obtins un groupement de l'emploi du temps par séances de 2 heures que l'année suivante.

Pour toute installation, je disposais d'une piste, de deux sautoirs, d'une aire de lancer, d'un terrain de basket, groupés sur un stade, propriété des Houillères, distant de 3 kilomètres de l'établissement. La plupart du temps, les leçons se déroulaient sur « plateau », selon la méthode naturelle, sur la place du marché, cette méthode permettant à plusieurs classes d'évoluer simultanément. Il fallait sortir par tous les temps, faute de lieu d'abri dans l'établissement.

Ces conditions s'améliorèrent avec l'arrivée d'un collègue en 1942 puis de trois autres en 1943.

Au fil du temps, l'association sportive devint de plus en plus vivante. Parmi les élèves, certains bons éléments des clubs locaux nous secondaient comme moniteurs. Les joueurs de l'équipe régionale du Racing Club de Lens devaient, en application de leur contrat, encadrer nos propres équipes de football.

Le sport, pour la plupart, était alors la seule distraction possible.

Tout cela se passait en présence des Allemands. Nous voulions, par nos activités, affirmer notre identité. Il fallait tout de même se faire aux bruits de bottes et de chants guerriers ; aux heures de couvre feu, aussi.

Aucun professeur de l'établissement n'accepta de s'occuper de l'Éducation Générale, chacun s'en tenant à sa discipline. Le secrétaire général s'en chargea, pour la bonne règle. Il s'opposait ouvertement au régime. (Il nous recrutait comme membres des FTP, dont je conserve la carte en archives). Les textes nous plaçaient sous sa responsabilité. Il décida que nous nous en occuperions, sans lui en rendre compte. Nous nous sommes alors limités à quelques notions de secourisme et de chant dont nous voulions méconnaître la liste officielle.

Je limite mon propos à ces quelques témoignages. Ils situent, me semble-t-il, nos origines dans le contexte d'une époque que la jeunesse et le monde du travail ont vécue avec ferveur, avant de souffrir de la tragédie des heures sombres de la guerre et de l'occupation.

Mon regard n'est pas celui de l'historien mais celui du normalien de 20 ans, du professeur débutant dans la vie, ayant choisi son camp.

J'aurais dû consacrer un chapitre aux conditions de travail que j'ai connues au fond de la mine, le temps du STO (Service du Travail Obligatoire) qui astreignait les jeunes français au travail en Allemagne, à l'esprit de résistance qui y régnait et aux déportations qui en résultèrent.

Je n'ai pas davantage analysé les effets de l'application de la charte des sports de décembre 1940 qui supprimait la liberté d'association dans le monde du sport pour instituer le sport d'État. La mise en place de

- l'ouverture d'un crédit de 1950 millions de francs, en vue de l'équipement sportif du pays.
- la définition d'une doctrine nationale d'EPS, le 15 octobre 1940, curieusement rédigée par LOISEL, le Directeur de l'École Normale d'EPS.
- la réglementation de l'Éducation Générale et Sportive, dans tous les établissements scolaires le 30 novembre 1940.
- la réglementation de l'organisation du sport, par la loi du 20 décembre 1940, dite de la charte du sport qui supprimait les dispositions de la loi de 1901.

Plus tard, avec l'arrivée de PASCOT, ce sera, entre autres :

- en juillet 1942, la dissolution de l'UFOLEP et de l'USEP et la spoliation des biens de la Ligue de l'Enseignement.

Le 3 novembre 1941, je suis détaché dans les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique au collège moderne et technique à HENIN LIETARD (HENIN BEAUMONT). J'y resterai jusqu'en 1951.

Il est difficile d'imaginer aujourd'hui les conditions de travail de cette époque. L'établissement groupait mille élèves environ. Jusqu'alors l'éducation physique était assurée pour quelques classes par un moniteur formé à l'École de Joinville.

Il prit sa retraite le jour de mon arrivée. Le pauvre homme était à bout de force et les élèves, inconscients, ne lui ménageaient pas la peine.

Les horaires qui avaient été fixés, pour le second degré, à 7h30 hebdomadaires pour les garçons et à 6 h pour les filles, éducation générale comprise, par les circulaires du 15 novembre 1940 et du 28 juillet 1941, étaient inapplicables.

Ils furent réduits à 3 heures pour les garçons et 2 heures pour les filles par circulaire du 25 octobre 1941.

Pour tenter d'appliquer ces dispositions, le directeur me demanda de m'adresser à plusieurs classes à la fois. Je n'obtins un groupement de l'emploi du temps par séances de 2 heures que l'année suivante.

Pour toute installation, je disposais d'une piste, de deux sautoirs, d'une aire de lancer, d'un terrain de basket, groupés sur un stade, propriété des Houillères, distant de 3 kilomètres de l'établissement. La plupart du temps, les leçons se déroulaient sur « plateau », selon la méthode naturelle, sur la place du marché, cette méthode permettant à plusieurs classes d'évoluer simultanément. Il fallait sortir par tous les temps, faute de lieu d'abri dans l'établissement.

Ces conditions s'améliorèrent avec l'arrivée d'un collègue en 1942 puis de trois autres en 1943.

Au fil du temps, l'association sportive devint de plus en plus vivante. Parmi les élèves, certains bons éléments des clubs locaux nous secondaient comme moniteurs. Les joueurs de l'équipe régionale du Racing Club de Lens devaient, en application de leur contrat, encadrer nos propres équipes de football.

Le sport, pour la plupart, était alors la seule distraction possible.

Tout cela se passait en présence des Allemands. Nous voulions, par nos activités, affirmer notre identité. Il fallait tout de même se faire aux bruits de bottes et de chants guerriers ; aux heures de couvre feu, aussi.

Aucun professeur de l'établissement n'accepta de s'occuper de l'Éducation Générale, chacun s'en tenant à sa discipline. Le secrétaire général s'en chargea, pour la bonne règle.

Il s'opposait ouvertement au régime. (Il nous recrutait comme membres des FTP, dont je conserve la carte en archives). Les textes nous plaçaient sous sa responsabilité. Il décida que nous nous en occuperions, sans lui en rendre compte.

Nous nous sommes alors limités à quelques notions de secourisme et de chant dont nous voulions méconnaître la liste officielle.

Je limite mon propos à ces quelques témoignages. Ils situent, me semble-t-il, nos origines dans le contexte d'une époque que la jeunesse et le monde du travail ont vécue avec ferveur, avant de souffrir de la tragédie des heures sombres de la guerre et de l'occupation.

Mon regard n'est pas celui de l'historien mais celui du normalien de 20 ans, du professeur débutant dans la vie, ayant choisi son camp.

J'aurais dû consacrer un chapitre aux conditions de travail que j'ai connues au fond de la mine, le temps du STO (Service du Travail Obligatoire) qui astreignait les jeunes français au travail en Allemagne, à l'esprit de résistance qui y régnait et aux déportations qui en résultèrent.

Je n'ai pas davantage analysé les effets de l'application de la charte des sports de décembre 1940 qui supprimait la liberté d'association dans le monde du sport pour instituer le sport d'État. La mise en place de



dirigeants désignés par le Régime et la limitation au sport des loisirs de la jeunesse expliquent toutefois l'augmentation de ses effectifs.

Pour conclure, je ne veux rien ajouter au message par lequel Léo LAGRANGE définissait sans ambiguïté le 10 juin 1936 la politique qu'il entendait mener. Il ne faut pas chercher ailleurs ce que furent nos véritables origines.

*" Notre but simple et humain est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports la joie, la santé et de construire une organisation de loisirs où les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur. J'ai employé le mot de masses volontairement. En effet, dans les sports nous devons choisir entre deux conceptions. La première se résume dans le sport spectacle et la pratique des sports restreinte à un monde relativement privilégié, pratique qui a souvent pour but la recherche du champion. Elle domine aujourd'hui et ses résultats ne sont pas satisfaisants. La seconde, tout en ne négligeant pas le spectacle et la création de champions qui ont leur raison d'être, fait porter les efforts du côté des grandes masses. La plus grande partie de la jeunesse française ne peut pratiquer le sport : manque de terrains, de stades, d'infrastructures, d'entraîneurs, manque de temps.*

*Nous allons attaquer de front tous ces problèmes. Nous ne voulons pas que cette action ait pour seul objet un fusil. D'ailleurs, je suis sûr qu'en agissant ainsi nous assurons à la fois les intérêts permanents et solidaires de la civilisation et de notre pays".*

